



Création sci familiale

Par psyli

Bonjour,

Suite a un héritage mon père souhaite acheter un bien et nous associer dans une sci. Est ce une bonne idée ? Quels sont les avantages ? Un notaire est il nécessaire? Des services en ligne de rédaction des statuts existent? Est ce possible ?

Merci et bonne soirée,

Par Rambotte

Pourquoi reposer une nouvelle discussion sur cette thématique ?
Ce seront à peu près les mêmes personnes qui vont intervenir.

<https://www.forum-juridique.net/immobilier/creation-sci-et-notaire-t43586.html>

Par psyli

Merci pour votre retour. Je pose ma question car ce n'est pas clair pour moi. J'ai contacté un notaire mais il me demande 300 euros pour conseils.

Par yapasdequoi

Alors contactez un autre notaire.
Les conseils sont gratuits, sauf s'ils nécessitent des recherches et/ou d'étudier un dossier spécifique.

On vous a déjà répondu que la SCI ne vous apportera pas grand chose à part des frais supplémentaires. Mais libre à vous de creuser encore le sujet.